

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1962)

Rubrik: Le service international de recherches

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à Léopoldville, a nécessité de difficiles enquêtes dans diverses parties du Congo, notamment au Katanga, où l'Agence centrale a également un correspondant.

En ce qui concerne Cuba, de nombreuses familles cubaines, fixées en Floride, font appel à l'Agence centrale afin d'obtenir que les membres de leur famille demeurés à Cuba soient autorisés à quitter le pays pour les rejoindre. L'Agence centrale s'efforce d'attirer l'attention de la Croix-Rouge cubaine sur ces cas, sans toutefois être parvenue, jusqu'à présent, à des résultats positifs.

Rappelons, d'autre part, que lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire à la suite de la suspension de relations postales normales entre deux ou plusieurs pays, l'Agence centrale organise un échange de messages familiaux, par le canal des Sociétés nationales. Au cours de l'année écoulée, elle a transmis plus de 10.500 messages. Cet échange de nouvelles concernait notamment, d'une part, l'Indonésie et les Pays-Bas, d'autre part, Israël et les pays arabes. La transmission de messages entre Israël et les pays arabes représente, pour l'Agence centrale, un travail considérable.

Les événements du monde apportent sans cesse à l'Agence centrale de nouvelles préoccupations et c'est grâce à la compétence de ses collaborateurs qu'elle peut répondre chaque jour aux questions angoissées d'innombrables êtres humains dans le monde entier.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Le SIR à Arolsen (près de Kassel), demeure la plus importante source de documentation sur le sort des personnes déportées, déplacées ou disparues pendant la seconde guerre mondiale en Allemagne et dans les pays alors occupés par les armées allemandes. Le CICR en assume la gestion en vertu d'accords signés à Bonn le 6 juin 1955 et renouvelés le 12 mai 1960.

L'activité est restée intense en 1962. Le nombre des demandes d'enquêtes et de certificats fut en augmentation par rapport à l'année précédente : 154.988. (129.465 en 1961). Ce chiffre comprend :

13.115 demandes d'enquêtes individuelles (27.272) ;

10.507 demandes de photocopies, notamment de documents

médicaux, en vue d'obtenir des rentes ou des indemnisations pour dommages physiques subis (8.700) ;

11.425 demandes de certificats de décès (13.752) ;

119.600 demandes de certificats en vue d'obtenir des indemnisations (78.700) ;

282 demandes d'informations d'ordre historique et statistique (181) ;

Les « certificats et rapports » délivrés par le SIR ont été de 200.387 (186.311), comprenant :

42.648 réponses positives et négatives à des demandes d'enquêtes individuelles (47.621) ;

16.260 photocopies remises (13.787) ;

2.181 certificats de décès et rapports établis (2.581) ;

81.689 certificats en vue d'obtenir des indemnisations (73.363) ;

57.327 réponses négatives à des demandes de certificats (48.777).

L'activité du « fichier central » se résume par 269.200 fiches établies en 1962 et par 276.177 fiches classées. La raison du faible nombre de fiches établies en 1962 par rapport à 1961 (417.262) provient de ce que le fichage des documents d'après guerre, acquis par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, demande une plus grande somme de travail.

Parmi les documents acquis, les microfilms des livres de radiographies de l'infirmerie d'Auschwitz, aimablement mis à la disposition du SIR par le musée d'Etat d'Auschwitz, présentent un intérêt particulier. Ils apportent la preuve des maladies contractées par les détenus pendant leur incarcération. Il s'agit souvent du seul document concernant un ancien prisonnier d'Auschwitz.

Parmi les autres acquisitions faites par le SIR, figurent des listes provenant des autorités locales de plusieurs « Länder » de la République fédérale d'Allemagne et concernant les déplacements à l'intérieur du pays, l'émigration et la déportation de juifs allemands pendant les années 1933 à 1945. Le travail accompli grâce à ces documents permettra éventuellement d'établir un recueil de tous les juifs allemands décédés en déportation. Les documents reçus jusqu'en 1962, donnent des indications sur

38.000 personnes environ. Certains renseignements sont entièrement nouveaux pour le SIR, d'autres apportent des compléments d'information.

L'administration de la ville de Francfort-sur-le-Main a remis au SIR un volumineux fichier original ayant trait aux travailleurs étrangers. Comme ces fiches ont été, en partie, établies par la police, elles permettent de prouver, en plus du travail effectué en Allemagne pendant la guerre, que les internés ont été incarcérés ou détenus dans certains camps.

Le SIR poursuit la préparation d'une édition révisée de son catalogue des camps et des prisons. Il espère en outre achever en 1963 l'examen de plus de 100.000 cas de décès de citoyens soviétiques dont la documentation a été recueillie sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE

En vertu de l'article IV alinéa *e*) de ses statuts, le CICR doit, en vue d'éventuels conflits, contribuer « à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge, les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ». Le Service du personnel sanitaire s'efforce donc de réunir toutes les informations disponibles sur la situation du personnel sanitaire dans tous les pays, sur son organisation, son recrutement, son instruction et son enrôlement en cas de nécessité.

Or, si quelques pays sont bien préparés à cet égard, la plupart souffrent, déjà en temps de paix, d'une grave pénurie de personnel sanitaire professionnel. C'est donc la tâche du CICR d'encourager les Sociétés nationales de la Croix-Rouge (Croissant-Rouge, Lion-et-Soleil-Rouge) à instruire un personnel sanitaire volontaire plus nombreux, qui, en cas de conflit, deviendrait l'auxiliaire des Services de santé militaires. Il est nécessaire pour cela de maintenir des contacts étroits avec les Sociétés nationales de même qu'avec les organisations nationales et internationales d'infirmières. Le Service du personnel sanitaire leur a fait parvenir une abondante